



INDICATEURS TRIMESTRIELS Au 31 Mars 2023

(En 1 000 DT)

Période	au 31 mars 2023	au 31 mars 2022	au 31 Décembre 2022 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	272 852	228 575	984 804
• Intérêts et revenus assimilés	177 544	152 329	652 221
• Commissions en produits	33 931	32 583	136 562
• Revenus du portefeuille	61 377	43 663	196 021
2- Charges d'exploitation bancaires	139 499	109 215	489 944
• Intérêts encourus et charges assimilées	136 032	106 094	473 779
• Commissions encourues	3 467	3 121	16 165
3-Produit net bancaire	133 353	119 360	494 860
4- Autres produits d'exploitation	162	171	681
5- Charges opératoires	49 172	45 625	197 601
Dont ;			
• Frais de personnel	35 352	32 568	140 456
• Charges générales d'exploitation	11 639	10 682	47 686
6- Structure du Portefeuille	2 508 001	2 357 585	2 368 299
• Portefeuille- titres commercial	23 507	223 743	72 286
• Portefeuille d'investissement	2 484 494	2 133 842	2 296 013
7- Encours des créances à la clientèle	6 855 603	6 383 855	6 889 784
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	7 196 201	6 523 893	6 990 819
Dont ;			
• Dépôt à vue	1 996 050	1 996 859	1 910 262
• Epargne	2 256 263	2 068 294	2 245 407
9- Emprunts et Ressources Spéciales	758 122	894 954	825 551
10- Capitaux propres (**)	1 301 948	1 186 213	1 302 173

(*) Chiffres certifiés

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 31/03/2023 et 31/03/2022.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I-Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II-Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts
Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais

d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par AMEN BANK répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2023

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 383,9 millions de dinars à fin mars 2022 à 6 855,6 millions de dinars à fin mars 2023, enregistrant ainsi une progression de 471,7 millions de dinars ou 7,39%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin mars 2023 à 7 196,2 millions de dinars, soit une progression de 672,3 millions de dinars ou 10,31% par rapport au 31 mars 2022.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 758,1 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 15,29% par rapport au 31 mars 2022.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 44,3 millions de dinars ou 19,37% par rapport à fin mars 2022.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 30,3 millions de dinars ou 27,73% par rapport à fin mars 2022.

Le Produit Net Bancaire a atteint 133,4 millions de dinars à fin mars 2023 contre 119,4 millions de dinars pour la même période de 2022, soit une hausse de 11,72%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 36,87% à fin mars 2023 contre 38,22% pour la même période de 2022, soit une amélioration de 135 points de base.

Partenariat AMEN BANK/AZIZA

AMEN BANK a conclu un partenariat avec les **Magasins AZIZA**, qui est l'une des chaînes de distribution les plus importantes en Tunisie. Ce partenariat vise à renforcer la proximité entre AMEN BANK et ses clients, en leur proposant une solution de paiement mobile 100% Tunisienne et une expérience d'achat simple, rapide et accessible à tous. Dans ce cadre, AMEN BANK propose des offres promotionnelles spéciales aux clients utilisant AmenPay, pour effectuer des achats dans tous les magasins AZIZA.